

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 256-258

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__256_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

a) *D'une formule d'évaluation de la population du département de la Seine dans l'intervalle de deux dénombremens.*

Le mouvement de la population dans le département de la Seine obéit, surtout depuis quelques années, à des lois si différentes de celles que l'on constate dans les autres parties de la France, qu'il n'est pas sans utilité de chercher à en déterminer le chiffre le plus exactement possible dans l'intervalle de deux dénombremens.

Placé, depuis plus de vingt ans, par nos fonctions, dans des localités importantes du département de la Seine, telles que Belleville, Montmartre, et actuellement dans le 18^e arrondissement de Paris (où nous dirigeons les bureaux de la mairie), nous avons pu faire des recherches qui nous ont conduit au moyen de déterminer, avec une assez grande précision, à l'aide des relevés de l'état civil, la population, dans une année quelconque, de tout ou partie de ce département. On appréciera l'utilité de recherches de cette nature, si l'on veut bien se rappeler qu'après l'annexion des communes suburbaines, en 1860, c'est-à-dire une année avant l'époque légale du dénombrement officiel (1861), l'administration éprouva un assez grand embarras à évaluer, avec une approximation suffisante, le chiffre de la population de la ville agrandie.

La valeur de notre formule a été éprouvée à trois époques et dans trois localités différentes. Appliquée, en 1851, à la population de Belleville, elle nous conduisit au chiffre de 34,116, qui ne différait que de quelques centaines du nombre constaté par le recensement.

En 1856, nous crûmes pouvoir évaluer celle de Montmartre à 35,840, et le recensement justifia également notre estimation à peu de chose près.

Enfin, en 1861, le même calcul nous a donné 106,317 habitants, et ce chiffre ne diffère que de onze du résultat du dénombrement!

Notre formule est celle-ci :

$$P = \frac{33.96 \times N + 127.91 \times M + 40.48 \times D}{3}$$

Nous en avons puisé les éléments dans les relevés de l'état civil, d'après lesquels on compte, sur cet arrondissement, 1 naissance sur 33.96 habitants; 1 mariage sur 127.91 et 1 décès sur 40.48.

En appliquant ces termes aux nombres de naissances, de mariages et de décès de l'année, c'est-à-dire en les multipliant l'un par l'autre et en prenant le tiers des trois produits additionnés, ou la moyenne, on obtient le chiffre de la population de 1861. En effet, l'état civil ayant enregistré, en 1860, 3,105 naissances, 964 mariages et 2,230 décès, on obtient, en appliquant à ces nombres la formule ci-dessus, le chiffre de 106,317.

Voici quelle est très-probablement, d'après les mêmes bases, la population actuelle de cet arrondissement : les naissances ayant été, en 1862, de 3,454, les mariages de 975, enfin les décès de 2,518, on trouve, en calculant comme précédemment, 114,419 habitants.

1. P représente la population, N les naissances, M les mariages et D les décès d'une année.

On arrive à peu près au même chiffre en prenant pour point de départ le résultat officiel du recensement, soit 107,000 en nombres ronds, et en y ajoutant les 7,000 personnes (également en chiffres ronds) qui sont venues habiter les 2,400 logements nouveaux construits dans l'arrondissement, en 1861 et 1862, d'après les rapports de M. le Préfet de la Seine au conseil municipal.

DEMAY,
Lauréat de l'Institut.
(Prix de statistique.)

b) Note sur le mouvement de la population de la ville de Rome.

Le gouvernement pontifical publie chaque année, depuis 1853, sous le titre de *Stato delle anime dell' alma città di Roma*, un tableau du mouvement de la population de la capitale des États romains. La première partie de ce document contient les détails ci-après par paroisse : 1^o Nombre de familles; 2^o habitants d'après les sexes et l'état civil; 3^o population religieuse; 4^o population laïque. En ce qui concerne cette dernière population, des colonnes spéciales sont ouvertes au personnel des établissements pénitentiaires, charitables et d'instruction publique. La seconde est consacrée au relevé de l'état civil. On y trouve le chiffre des mariages, des naissances par sexe et des décès par sexe et par mois.

Nous allons donner une courte analyse de la plus récente de ces publications, que nous devons à une obligeante communication de M. Cesare Contini.

1^o Population d'après les dénombremens.

a) *Population cléricale.* Elle comprenait, au 5 avril 1862 (jour de Pâques), 29 cardinaux, 35 évêques, 1,529 prêtres, 339 séminaristes, 2,509 religieux et 2,031 religieuses, en tout 4,540 personnes.

b) *Population civile.* Elle s'élevait à 187,186 habitants, dont 96,152 du sexe masculin et 91,034 du sexe féminin. Le nombre des familles était de 41,087, soit 4.5 personnes par famille. On comptait 609 élèves dans les établissements d'instruction publique, 1,427 dans les établissements pénitentiaires ou de réforme, et 2,128 dans les établissements charitables.

Les 187,186 habitants se divisaient ainsi qu'il suit d'après l'âge et l'état civil :

	Sexe masculin.		Sexe féminin.
Enfants de moins de 14 ans	25,398	Enfants de moins de 12 ans	22,729
Célibataires de 14 ans et au-dessus.	36,295	Filles de 12 ans et plus	29,971
Mariés	30,365	Mariées.	28,992
Veufs.	4,094	Veuves	9,342
	<hr/> 96,152		<hr/> 91,034

Le chiffre de 187,186 habitants ne comprend pas les catégories de population ci-après :

Armée.	Condamnés à la réclusion.	Non catho- liques autres que les Juifs.	Juifs.	TOTAL.
<hr/> 4,893	<hr/> 152	<hr/> 361	<hr/> 4,486	<hr/> 9,892

En réunissant ces catégories au reste de la population, on arrive à un total de 197,078.

De 1861 à 1862, l'accroissement a été de 2,491 ou de 1.27 p. 100, et de 1853 à 1862, de 20,064 ou de 10.18 pour la période entière et de 1.02 par an.

La proportion d'accroissement n'a pas été la même pour les deux sexes, ainsi qu'il résulte des nombres ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1853	92,077	84,937
1863	103,807	93,271
Accroissement .	11,730	8,334
— P. 100.	12.74	9.81

La population religieuse, moins les cardinaux et les séminaristes (qui ne figurent qu'à partir de 1862 dans les états officiels du recensement), a progressé comme il suit :

	Clergé séculier.		Clergé régulier.	
	Evêques.	Prêtres.	Religieux.	Religieuses.
1853	31	1,288	2,185	1,788
1862	35	1,529	2,509	2,031
Accroissement .	4	241	324	243
— P. 100.	13	19	15	14

La population religieuse s'est donc accrue plus rapidement que la population laïque.

2° *Mouvement de la population.*

Il a été enregistré, à l'état civil, en 1861-1862, 1,482 mariages, 5,701 naissances, dont 2,869 masculines et 2,832 féminines, et 5,402 décès, dont 2,729 du sexe masculin et 2,673 du sexe féminin.

Les décès de 1861-1862 (d'avril en avril) se sont répartis par mois dans les proportions ci-après :

	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.
Sexe masculin .	174	165	180	171	229	192	234	209	282	204	211	241
— féminin . .	195	187	176	188	235	224	193	211	275	272	205	200
Total. . .	369	352	356	359	464	416	427	420	557	566	416	441

Si l'on réduit les mois à un nombre égal de jours (31) et le total des décès à 12,000, on constate qu'ils se sont répartis par mois dans la mesure ci-après :

Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	Janvier.	Février.	Mars.
877	811	847	827	1,069	989	984	1,000	1,283	1,305	992	1,016

Sauf un maximum secondaire en août, et qui peut être purement accidentel, ce sont les mois de la mauvaise saison qui sont le plus chargés de décès, et ceux du printemps et de l'été qui en comptent le moins.

Le rapport des trois actes de l'état civil à la population ramenée à 1,000, s'établit ainsi qu'il suit en 1861-1862 :

1° *Naissances.* 30.45 pour 1,000 habitants et 3.84 par mariage; 2° *Mariages.* 7.91 (pour 187,186 habitants composant la population civile ramenée à 1,000) et 11.17 pour 1,000 célibataires de tout sexe (132,587 célibataires, déduction faite du clergé); 3° *Décès.* 28.85 pour 1,000 habitants en général; 28.38 pour 1,000 habitants du sexe masculin; 29.36 pour 1,000 habitants du sexe féminin. Le rapport des décès féminins aux décès masculins est comme 980 à 1,000; celui des naissances aux décès comme 1,055 à 1,000. On a compté 16.60 décès de mariés pour 1,000 mariés, 10.75 de célibataires pour 1,000 célibataires; enfin 762 décès de mariés pour 1,000 de célibataires. Le clergé séculier a donné 17.65 décès pour 1,000 et le clergé régulier 25. On a compté 131.55 décès d'enfants de l'âge de 1 an sur 1,000 de cet âge; 55.15 de 1 à 15 ans sur 1,000 du même âge et 17.10 décès d'adultes pour un nombre égal (1,000).

A. L.